

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue par vidéoconférence, le **vendredi 21 janvier 2022** à compter de **13 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale

Est absente :

Madame Sarah Bellavance, conseillère

En raison des mesures sanitaires en vigueur en raison de la COVID-19, la présente séance est tenue par vidéoconférence.

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que M. Marc-Olivier Racette, élu au scrutin du 16 janvier 2022 au poste de conseiller du district 4, n'est pas convoqué à la présente séance extraordinaire puisque la proclamation et l'assermentation ne peuvent être légalement effectuées en date de la présente en raison des délais prévus à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **DÉPÔT DE L'ENTENTE PROMOTEUR NÉGOCIÉE ET MISE À JOUR EN 2022**
3. **DÉPÔT DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS POUR FINS DE PARC NÉGOCIÉE ET MISE À JOUR EN 2022**
4. **AUTORISATION D'OUVERTURE DU CHANTIER DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE LA RUE DENIS-GAGNÉ**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-01-993

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-994

DÉPÔT DE L'ENTENTE PROMOTEUR NÉGOCIÉE ET MISE À JOUR EN 2022

CONSÉRANT la résolution 2022-01-989 par laquelle la directrice générale et greffière-trésorière et l'urbaniste ont été mandatée afin de renégocier l'entente promoteur avec l'entreprise Constructions Lecours et Fils pour la construction du développement domiciliaire de la rue Denis-Gagné ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente intitulé « *Entente en vertu du Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux - Entente 2022* » a été acheminée aux membres du conseil, ci-après appelée l'entente promoteur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se déclare satisfait des termes et conditions prévus à cette entente ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente promoteur, telle que déposée aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-995

DÉPÔT DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS POUR FINS DE PARC NÉGOCIÉE ET MISE À JOUR EN 2022

CONSÉRANT la résolution 2022-01-989 par laquelle la directrice générale et greffière-trésorière et l'urbaniste ont été mandatée afin de renégocier l'entente relative au fonds pour fins de parcs avec l'entreprise Constructions Lecours et Fils pour la construction du développement domiciliaire de la rue Denis-Gagné ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente intitulé « *Entente relative à une cession de terrain pour fins de parcs et terrains de jeux lors d'une demande de permis de lotissement (Phase 2 - Rue Denis-Gagné)* » a été acheminée aux membres du conseil, ci-après appelée l'entente au fonds pour fins de parcs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se déclare satisfait des termes et conditions prévus à cette entente ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente relative au fonds pour fins de parcs, telle que déposée aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-01-996

**AUTORISATION D'OUVERTURE DU CHANTIER DU DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE DE LA RUE DENIS-GAGNÉ**

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'ouverture du chantier du développement domiciliaire
de la rue Denis-Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À
L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'elle n'a pas reçu de
questions concernant l'ordre du jour.

2022-01-997

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 13 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce
procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

